

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### Règlement numéro 2022-238

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière, que lors de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2023, le Conseil a adopté le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT SUR LA TAXATION ET LA TARIFICATION DES SERVICES 2023**

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement en contactant la Municipalité au 450 225-1000 durant les heures habituelles de bureau, ou en consultant le site Internet ([www.st-etienne-de-beauharnois.qc.ca](http://www.st-etienne-de-beauharnois.qc.ca)).

**DONNÉ** à Saint-Étienne-de-Beauharnois, ce 18<sup>e</sup> jour de janvier 2023.



Isabelle Dion  
Directrice générale et greffière-trésorière

### Certificat de publication

Je soussignée, Isabelle Dion, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie certifiée de celui-ci aux deux endroits officiels dans la municipalité et sur le site web de la municipalité le 18 janvier 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 janvier 2023.



Isabelle Dion  
Directrice générale et greffière-trésorière